

Déclaration commune des organisations départementales

FCPE, Ligue de l'Enseignement, FSU , SGEN-CFDT , SNUDI-FO, UNSA Education

Au CDEN de l'Allier du 9 mars 2009

Les fédérations syndicales de l'éducation nationale, les parents d'élèves FCPE et la Ligue de l'enseignement ont été amenés à boycotter le CDEN du 2 mars en raison de la forte aggravation de la situation du service public national et laïque d'éducation et de l'absence de réponses aux besoins, revendications et protestations montant de la population et des personnels, et de l'absence de véritables négociations remplacées par des réceptions officielles centralisées, d'où certaines organisations sont exclues et qui sont suivies de déclarations télévisées présidentielles dont le contenu était déjà rédigé avant même la supposée concertation, comme ce fut le cas le 18 février dernier.

Dans une situation où, déjà le 20 novembre, puis le 29 janvier dernier avec l'ensemble des salariés des entreprises privées comme des services publics, et prochainement à nouveau le 19 mars, les personnels de l'enseignement public n'ont de cesse de faire entendre leurs revendications pour améliorer le service public et s'opposer aux décisions gestionnaires prises qui, au contraire, le sapent, nous regrettons que les instances consultatives et paritaires tendent à devenir des chambres d'enregistrement.

Les choix politiques nationaux se traduisent dans l'Allier, pour le premier degré, par une perte réelle d'au moins 21 postes, en fait la plus importante des 15 dernières années alors que la démographie est stable, ce qui fait que l'on ne peut pas se satisfaire d'avoir réussi dans ces conditions à réduire à zéro postes la perte totale "devant classe". Car d'une part ceci se fait par des redéploiements qui aboutissent à des fermetures non justifiées, faisant réagir légitimement parents, élus et personnels comme dans les écoles Gaspard Roux et Arc-en-Ciel à Moulins et comme à Doyet et à La Celle. D'autre part ce qui est appelé "aide personnalisée" ne saurait en aucun cas, comme c'est en fait le danger, se substituer aux véritables aides spécialisées pour les élèves en difficulté assurées par les RASED, qui sont réellement en recul dans l'Allier comme ailleurs. En outre, dès cette année pour rogner sur la dépense la liste complémentaire des concours PE a été gelée avec les conséquences désastreuses que l'on connaît sur le non remplacement des collègues malades ou convoqués par l'administration comme cela arrive régulièrement lors de réunions comme celle-ci, et le retrait national de 3000 stagiaires PE soit un quart de moins qu'en 2008 va conduire dans l'Allier à la perte de 4 à 5 postes au moins. Tels sont donc les effets départementaux des retraits d'emplois dans l'enseignement primaire.

S'y ajoute l'avalanche de mesures appelées par un abus de langage "réformes" appliquées depuis cette rentrée : réduction des horaires scolaires de tous les enfants, modification des programmes, suppression annoncée de l'aide spécialisée et multiplication de dispositifs d'aide et de soutien sans cohérence et recourant massivement aux heures supplémentaires, législation anti-grève dite du "service minimum d'accueil" dont le bilan est d'ores et déjà calamiteux voire comique s'il était permis d'en rire, législation qui comporte aussi des dispositions aberrantes en matière de préavis de grève, instaurant de fait un double préavis et des délais considérables que l'appareil d'Etat n'utilise pas plus

qu'avant pour négocier ainsi que devrait l'y contraindre la loi, difficultés graves faites aux organisations syndicales pour l'exercice du droit à information syndicale sur le temps de travail, évaluation CM2 programmées en dehors de tout bon sens en milieu d'année, et bien entendu surplombant le tout le blocage de fait des salaires, sans doute une mesure incitative pour faire des heures supplémentaires ...

Nous attirons l'attention des pouvoirs publics et des élus sur la baisse régulière ces dernières années, en Allier et en Auvergne, de l'accueil des petits en maternelle, alors que le besoin social lui n'a pas baissé et que la thématique du "service d'accueil" est utilisée abusivement par ailleurs. Ceci impacte particulièrement les campagnes de notre département, qui sont des campagnes non désertifiées, où la présence de services publics tels que l'école maternelle est un critère d'installation et de recherche d'emplois pour les jeunes couples.

Dans le second degré la légère progression des moyens annoncées pour les collèges au niveau départemental suit la hausse des effectifs, hausse qui n'avait pas été anticipée ni annoncée par les prévisions faites il y a quelques années, et qui s'explique en partie par un mouvement de départ de l'enseignement privé ce qui est une excellente nouvelle, mais qui exigerait un effort accru de l'école laïque. Or les collèges ont perdu beaucoup de moyens dans la période immédiatement antérieure (les années 2000-2005), non compensés depuis ni maintenant. La possibilité technique de créer de nombreux postes d'enseignants à partir des blocs de moyens provisoires existants montre que ces réductions de moyens n'étaient en leur temps pas justifiées du point de vue d'une bonne gestion, mais consécutifs aux choix politiques de diminution de l'offre de service public. Dans ces conditions la réalité des collèges est celle de classes de plus en plus chargées, et d'un recours aux heures supplémentaires notamment dans les collèges urbains, recours qui a franchi brusquement un seuil dangereux pour la qualité du travail fourni lors de la dernière rentrée et dont le léger tassement pour la rentrée prochaine n'est pas significatif. Pour résumer on peut donc dire qu'il y a dégradation de la situation dans les collèges, là aussi bien sûr en résultat des choix politiques nationaux et de leur traduction budgétaire : 13 500 suppressions d'emplois dans l'éducation nationale.

La réduction drastique des moyens et décharges attribués aux associations périscolaires et aux mouvements pédagogiques laïques et d'éducation populaire ne constitue pas la récupération d'heures de sinécures données à des enseignants qui n'enseignent pas, ainsi que le laisse entendre ou le déclare ouvertement une certaine propagande tout à fait scandaleuse. Il s'agit là aussi de moyens qui servaient à des missions reconnues d'utilité publique et ayant des retombées incessantes en faveur du bon fonctionnement du service public, il s'agit donc là aussi d'un recul des services auxquels ont droit les élèves, les parents et les citoyens.

Au moment où la masse de la population s'étonne et s'indigne qu'il soit possible de dégager de larges financements publics et de massifs emprunts pour les banques et la finance, et alors qu'il a fallu un mois et demi pour céder à des revendications salariales élémentaires en Guadeloupe et en Martinique, nous considérons que notre rôle principal dans ce CDEN est de transmettre au gouvernement par l'intermédiaire de M. le Préfet le fait qu'il est nécessaire de revoir le budget et de rehausser les dotations du service public. Loin d'interdire cela, la crise l'exige de façon de plus en plus pressante.